



commune de Serres sur Arget

Nostre Vilatge

Bulletin municipal Mai 2019

INFOS PRATIQUES

(HORAIRES MAIRIE)

Lundi : 16h30-18h30
Mardi : 10h-12h puis 14h30-17h
Mercredi : 10h-12h
Jeudi : 10h-12h puis 14h30-16h30
Vendredi : 10h-12h puis 14h30-16h
Samedi : 10h-12h (Permanence des élus
Tous les 1er samedis du mois)

Tel : 05 61 65 16 21

Mail : mairiedeserres09@gmail.com

Site : www.serres-sur-arget.fr

(HORAIRES AGENCE POSTALE)

Lundi : Fermée
Mardi : 14h30-17h30
Mercredi : 14h30-17h30
Jeudi : 14h30-17h30
Vendredi : 14h30-17h30
Samedi : 9h-12h

Tel : 05 34 14 51 92

AGENDA

Dimanche 26 Mai : élections européennes de 8h à 18h

Mardi 04 Juin : visite guidée de Moissac et du village d'Auvillar classé dans les plus beaux villages de France avec le Club Lakanal

Vendredi 28 et samedi 29 Juin : fête du village organisée par le Comité des Fêtes avec pareillade de viande et animation le vendredi soir.

Apéritif offert à 11h le samedi, suivi d'une fête foraine à partir de 14h pour les enfants (5 euros).

Restauration rapide le soir avec animation par l'orchestre Drakar. Feu d'artifice à 23h

Samedi 29 Juin : Passage à la Mouline de l'Ariégeoise, course cycliste

Lundi 01 Juillet : ouverture du camping municipal

Samedi 06 Juillet : La piscine municipale ouvrira jusqu'au 31 août.

Mercredi 10 Juillet : course de caisses à savons organisée par le PAAJIP et la Mairie

Vendredi 12 Juillet : Rendez-vous avec le PNR à 14h pour faire ensemble des propositions sur les lavoirs

Vendredi 20 juillet : Concert Newdeal à 19h au col des Marous avec le comité des fêtes avec buvette et restauration

Dimanche 21 Juillet : passage du Tour de France à la Mouline

Au col des Marous, le comité des fêtes diffuse le tour sur grand écran avec buvette et restauration

Mercredi 07 Août : festival du RITE organisé par le Club Lakanal

du 22 au 29 septembre : voyage aux lacs italiens avec le club Lakanal

Dimanche 29 septembre : festival des arts et de l'artisanat organisé par l'ARGET

ACTUALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

6 Conseils municipaux ont eu lieu depuis la parution du dernier bulletin. Pour en lire les compte-rendus, adressez-vous à la Mairie ou rendez-vous sur notre site internet : <http://serres-sur-arget.fr/>

L'équipe municipale a connu ces derniers mois des changements :

Mr Thierry Torrès a démissionné de son poste d'adjoint mais reste au Conseil municipal.

Mme Marie-Cécile Rivière a été élue 2^e adjointe le 29/11/18.

Mme Eva Bieth et Mme Fanny Kunht , conseillères municipales, ont choisi de démissionner de leurs fonctions pour des raisons personnelles que nous respectons.

Nous les remercions profondément pour leur investissement et pour tout le temps qu'elles ont pu consacrer aux projets qui voient le jour actuellement. Nous sommes peinés que la vie ne nous ait pas donné le loisir de finir ce mandat ensemble.

ÉCOLE

Après les importants travaux de mises aux normes du bâtiment de l'été dernier, l'école reste une priorité pour l'équipe municipale.

En effet, l'école accueille de plus en plus d'enfants et un Projet Educatif de Territoire (PEDT) a été élaboré et signé le 17 Avril dernier en présence de Mme la Préfète. Ses points forts : la sensibilisation à la différence et au handicap; le vivre ensemble; la connaissance du territoire et des cultures locales. Ce projet éducatif aura une durée de 3 ans et est associé au versement d'une subvention assurée par les services de la CAF.

Un important effort de formation des personnels de l'école va permettre par ailleurs de transformer la garderie périscolaire en accueil de loisir (ALAE) et d'ainsi proposer aux enfants des activités périscolaires plus élaborées et en lien avec le Projet d'école. Un versement de subventions par la CAF là aussi permettra l'embauche à la prochaine rentrée d'un nouvel animateur pour encadrer les enfants.

Budget :

3000 euros sont alloués pour le fonctionnement de l'école (achat de fournitures scolaires) + **500 euros** pour la maintenance informatique - ces budgets sont gérés par l'équipe enseignante. Une subvention supplémentaire peut être versée sur présentation de projets par l'équipe enseignante.

3500 euros sont destinés aux investissements - ce budget est géré par la mairie.

Les enseignants organisent par ailleurs des manifestations (loto, ventes de crêpes, tombolas) permettant de collecter de l'argent pour la coopérative scolaire et donc d'organiser des sorties avec les enfants sur le temps scolaire. Ce budget est totalement indépendant de celui de la mairie.

Travaux :

Les serrures de deux portes de classes ont été changées à l'école.

Des rideaux occultants y ont été installés, obligatoires

en cas d'intrusion, dans le cadre des mesures prévues par le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le grenier du bâtiment scolaire a été entièrement isolé à la ouate de cellulose.

Le projet de construction d'une cantine à l'arrière de l'école est enclenché. Le montant des travaux a été fixé à **180 360 € TTC** et sera fractionné en deux tranches sur les budgets communaux de 2019 et de 2020.

Projets :

→ En collaboration avec le groupe scolaire Lakanal, la mairie a répondu à un appel à projet du nom d'ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) lancé par l'Etat et l'Education nationale en 2018.

Il s'agit de doter l'école de 16 ordinateurs récents pour la somme de **4000 euros**, l'état en prenant la moitié en charge, **2000 euros** restant à charge pour la commune. Notre candidature ayant été retenue, la Convention est actuellement mise à la signature auprès de la DSDEN.

→ Le projet de potager pédagogique suit son cours sur le terrain attenant à l'école et très bien exposé. Après un amendement à l'automne, la terre a maintenant été retournée et est prête à recevoir les premiers semis. Des fraises et des pommes de terre ont déjà été plantées. Si vous disposez de graines pouvant servir aux enfants, merci de les déposer à la mairie. Ce terrain étant fortement en pente au pourtour, l'équipe d'agents technique a posé un grillage afin de le sécuriser, pour s'assurer que personne ne puisse tomber sur la route.

Référents :

Mme Augustin, Mme Rivière
pour la gestion du personnel et des projets
Mr Torrès, Mr Genz
pour la sécurité et les travaux

BUDGET COMMUNAL

Le Budget communal a été voté le 5 avril dernier en Conseil municipal.

Il a été établi par la commission finances, à savoir Mme Bauzou et Mme Augustin et avec l'aide précieuse de Mme de Jésus, notre secrétaire de mairie, avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en continuant à vouloir retrouver un niveau et une qualité de services rendus aux habitants
- contenir la dette en ne recourant pas à l'emprunt
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département chaque fois que cela est possible.

Le budget de la commune est composé de 2 parties:

- **Une partie fonctionnement** relative à la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune.
- **Une partie investissement** qui a vocation à préparer l'avenir de notre commune.

Le budget de fonctionnement permet donc à notre commune d'assurer le quotidien.

Les recettes s'élèvent à 1 040 608,44 €.

Elles proviennent essentiellement:

- du résultat reporté de 2018 → 34 %
- des autres produits de gestion courante (loyers,...) → 27%
- des impôts locaux et taxes → 24%
- des dotations et subventions (Etat, Région, Département) → 15%

Les dépenses s'élèvent à 1 040 608,44 €.

Elles sont constituées par:

- Les charges à caractère général → 35%
 - L'entretien et la consommation des bâtiments communaux
 - Les achats de matières premières, de fournitures
 - Les prestations de services effectuées
 - Les subventions versées aux associations
 - Les intérêts des emprunts à payer
- Un virement à la section d'investissement → 33 % Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement (=autofinancement).
- Les charges de personnels → 32 %

En ce qui concerne le personnel de la commune. Il est constitué de 10 agents, tous de catégorie C (titulaires et contractuels) répartis sur 4 filières (administrative, technique, sociale et animation). En réalité, ils représentent l'équivalent de 8.90 emplois à temps plein.

Le budget d'investissement permet de préparer l'avenir de notre commune et est donc lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Cette section concerne des actions à caractère exceptionnel.

Les dépenses s'élèvent à 501 315,90 €.

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Cantine de l'école (Tranche 2019)
→ 75000 € HT
- Dallage de la piscine
→ 47201 € HT
- Mise en sécurité de la RD21 devant la Mairie
→ 68315 € HT
- Réfection des routes de Sarret et de Darnac
→ 59823 € HT

Ces projets représentent 250339 € soit 50 % de l'investissement.

Le remboursement des emprunts et autres dettes représente aujourd'hui 31% de notre investissement.

Les recettes s'élèvent à 501315,90€.

Elles proviennent essentiellement:

- Section de fonctionnement (autofinancement)
→ 342 458,44 €
- Subventions d'investissement
→ 135 842,94 € (Département, Région, DETR et autres subventions)
- Dotations, fonds divers
→ 18 014,52 € FCTVA, taxe d'aménagement
- Dépôts, cautionnement et autres opérations patrimoniales
→ 5000,00 €

Il est à noter que le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter pour l'année 2019 les taux d'imposition sur la commune, à savoir concernant :

- la taxe d'habitation
- la taxe sur le foncier bâti
- la taxe sur le foncier non bâti

PROJETS ET TRAVAUX

De nombreux projets sont en cours, tant au niveau structurel qu'au niveau culturel et touristique.

Pour chaque projet listé ci-dessous, il faut savoir que la commune récupère une partie de la TVA deux ans après les travaux.

Voici les principaux :

Sécurisation :

Depuis plus d'un an maintenant la commune travaille sur un projet de sécurisation de la RD21 passant juste devant la mairie. Celui-ci consiste notamment en la pose de **deux plateaux et d'un ralentisseur de type dos d'âne**, en la création d'un parking, la matérialisation d'une place de parking "handicapé", la mise en sens unique de la route de Darnac.

Une demande de subvention a été effectuée auprès du département représentant 30% des travaux et **une autre auprès de l'Etat (DETR) représentant 40%**. Le dossier est en cours de validation au niveau du Département et le projet devrait pouvoir se concrétiser enfin dans le courant de cette année.

Coût estimé des travaux : **68 315 € HT**. La commune n'aura à sa charge que **30% de ce montant**.

Référents : Mr Alain Garnier, Maire et Mr Vu-Van

Routes :

La voirie est très abîmée par endroits. Il a été fait un état des lieux et décidé que cette année celle des hameaux de Darnac et de Sarret serait refaite entièrement. Les travaux de voirie s'étaleront ainsi sur plusieurs années.

Ces travaux ne peuvent être faits en régie et sont délégués à la Communauté d'agglomération qui s'occupe également des demandes de subventions.

Coût estimé des travaux : **59 823 € HT**

Restant à la charge de la commune après subventions : **11 791,84 € TTC** pour Sarret et **11 768,82 € TTC** pour Darnac.

Référents : Mr Garnier, Maire, Mr Genz

Signalisation :

Le projet de dénomination des rues et de numérotation suit son cours. Après les choix collectifs de noms menés idéalement par plusieurs groupes de travail, viendra le temps de la pose de quelques 140 panneaux de rue pour l'année 2019. Ce projet s'étalera sur les 2 prochaines années pour une meilleure répartition des coûts. Coût estimé à **10 547,00 € HT** pour l'achat de 140 plaques de rue, 10 panneaux de signalisation et 10 poteaux.

Restant à la charge de la commune après subvention : **7 383,00 € + TVA**

Référents : Mr Vu-Van et Mme Rivière

Relamping :

Le "relamping" consiste à moderniser un système d'éclairage en remplaçant des lampes et sources lumineuses obsolètes et inappropriées. Ce dossier concerne l'éclairage de la salle polyvalente.

Coût estimé à **4 015,00 € HT**.

Restant à la charge de la commune après subvention : **2 810,00 € + TVA**

Référent : Mr Garnier, Mr Domanec

Camping :

La DDT ayant donné un avis favorable à la réouverture du camping celui-ci rouvre ses portes à compter du 1er juillet jusqu'aux vacances de la Toussaint. Cependant cette autorisation d'ouverture est conditionnée par le respect d'une réglementation stricte en matière de risques d'inondation, le camping étant situé aux abords de l'Arget. Le nombre de places sera donc réduit. Nous mettons à jour toutes les procédures d'alerte afin de garantir la sécurité des résidents.

Des travaux importants sont prévus au niveau des sanitaires du camping, qui seront faits en régie, en vue de leur mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un monnayeur doit être installé à l'aire de dépotage pour les camping-cars déjà existante et située non loin de la mairie.

Référents : Mme Bouzonville-Haumont, Mme Bauzou

Gîtes :

Le toit de 3 gîtes sur pilotis présente des parties endommagées, le bloc entier devra donc être réparé avant l'arrivée de la mauvaise saison à l'automne

Nos agents techniques viennent d'achever un lourd travail de rénovation (électricité, sols, murs et plafonds) sur trois gîtes communaux sur pilotis afin d'y accueillir des vacanciers supplémentaires cette année.

Référents : Mr Garnier, Maire et Mr Torrès

Piscine :

Le sol de la piscine abîmé par les années et de ce fait procurant chaque été des blessures aux pieds et aux genoux doit être changé cette année.

Coût estimé des travaux : **47 201,00 € HT**

Restant à la charge de la commune après subvention : **33 047,00 € + TVA**

Logements :

Les bâtiments communaux nécessitent un entretien régulier, et quand cela est possible, une amélioration de leur confort. Un poêle à granules a été installé dans un logement à la Coupière cet hiver, des radiateurs ont été changés, installations électriques, appareils électroménagers...

Gardons à l'esprit que les locations municipales sont une source de revenus capitale pour les finances de la commune et permettent également la venue de nouveaux arrivants, donc de nouveaux enfants dans notre école

Référents : Mr Garnier

URBANISME

Les décisions en matière d'urbanisme émises par la Mairie peuvent mécontenter certaines personnes.

La commune étant soumise au RNU (Règlement National de l'Urbanisme), c'est le SDIAU (service d'instruction des autorisations d'urbanisme) du Département qui instruit les dossiers et émet un avis sur lequel Mr le Maire doit s'aligner en émettant les accords ou les rejets officiels qui vous sont transmis.

La réglementation rigide du RNU peut être assouplie et adaptée à la commune dans le cadre d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce PLU n'est pas encore achevé et toujours en cours d'élaboration, avec l'aide du cabinet d'urbanisme ADRET.

C'est un travail long et fastidieux.

..... PLH (Plan Local pour l'Habitat) :

La commune a été consultée dans le cadre du PLH de la Communauté d'agglomérations. Ce PLH en chantier depuis un an environ prendra effet en fin d'année pour une durée de six ans. C'est l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aua/T) qui accompagne la communauté d'agglomération dans l'élaboration de son PLH. Il s'agit là pour la commune d'évoquer ses projets et ses priorités en matière d'urbanisme et de logements ou de mobilité.

CONSULTATION PUBLIQUE

Une nouvelle consultation en ligne **sur le sujet des déchets verts** vous attend :

venez engager la discussion avec le Conseil municipal en exprimant vos opinions et en posant vos questions sur le sujet.

Cette consultation expirera le 31 Juillet 2019.

Le Conseil Municipal vous répond publiquement !

Rendez-vous à cette adresse :

www.exprimezvousaserres.fr

Référente : Mme Rivière

BOIS COMMUNAL

La Commune dispose encore de lots de bois en différentes longueurs, de l'acacia essentiellement, qu'elle propose, comme l'an passé, à 60 € en l'état (à venir chercher sur place) ou à 80 € si vous souhaitez qu'il soit livré.

Voir délibération n° 2017-104.

Merci de contacter la mairie au 05 61 65 16 21 si vous êtes intéressé.

Référent : Mr Andolfo

Une réglementation récente en matière de sécurité incendie oblige désormais les communes à se munir de PEI (Points d'Eau Incendie) pouvant être mis à disposition des pompiers en cas de feu.

Toute demande de construction est désormais soumise à la présence d'un PEI à moins de 400 mètres sans quoi elle se trouve rejetée. La distance fixée à 400m est liée à la longueur des tuyaux équipant les engins de base de lutte contre l'incendie dans le département de l'Ariège.

La commune rencontre là une difficulté particulière, car ne pouvant s'appuyer sur le réseau d'eau en place afin de créer des bornes incendie car celui-ci est trop vétuste et ne présente pas de débit suffisant.

Des solutions sont donc trouvées au cas par cas avec les pétitionnaires, parfois obligeant à la pose de bâche incendie qui sont des grosses citernes souples. Plusieurs pistes sont explorées actuellement pour pouvoir répondre à ces nouvelles normes.

Référents : Mr Garnier, Mr Vu-Van,
Mr Torrès, Mr Andolfo



Exprimez-vous!



Le Conseil Municipal vous répond!

www.exprimezvousaserres.fr

PISCINE

La piscine municipale ouvrira le samedi 06 juillet jusqu'au 31 août.

Ses horaires d'ouverture :

tous les jours de 14h à 19h, avec fermeture le jeudi.

Le tarif du billet d'entrée est inchangé et reste donc à 1 euro.

L'heure gratuite de 18h à 19h est maintenue.

Nous sommes en quête de commerçants ambulants afin d'animer la piscine et le camping avec des ventes de glaces, poulets rôtis, snacks et boissons.

Merci de contacter la mairie si vous êtes intéressé.

JEUNESSE

La commune travaille depuis le début de cette année 2019 en partenariat avec l'association jeunesse de la Communauté d'agglomération, le PAAJIP, afin d'élaborer des idées, projets et activités pouvant intéresser les jeunes de notre commune. Les jeunes du Conseil municipal des Jeunes investis dans ces projets se retrouvent un samedi sur deux à la mairie pour y travailler.

Au programme :

- Amélioration du terrain de bosses
- Création de caisses à savon en vue d'une course à Serres-sur-Arget le 10 Juillet prochain
- Sorties organisées par le PAAJIP (laser game, bumble bump, etc.)
- Installation de tipis à partir du 20 Juin aux alentours du lac avec différentes activités à la clef. Nos jeunes iront, dans le cadre d'un "chantier nature", apporter leur aide à l'Association du Moulin de la Laurède pour l'entretien des chemins pédestres menant au moulin.

Référents : Mr Carbonne, Mr Maury, Mme Rivière

CULTURE

Une convention passée entre la commune et la scène nationale de l'Ariège a permis d'accueillir à la salle polyvalente de Serres le 9 Avril dernier un spectacle de la saison 2018 - 2019.

Deux artistes ont montré une prestation sur une échelle : Emboitements, portés, jeux d'équilibre et de déséquilibre, de suspension et de contrepoids :

Le spectacle "Météore" de la compagnie Aléas a réuni de nombreux Serroises et Serrois ainsi que de nombreux enfants. Il faut dire que le matin de la représentation certains élèves du groupe scolaire Lakanal avaient eu la chance de bénéficier d'un atelier avec les deux artistes.

Le tarif proposé par l'Estive soit 7 € et gratuit pour les moins de 13 ans a facilité la participation des spectateurs.

La culture vient ainsi à la rencontre des villages !

Référents : Mme Bauzou, Mme Rivière

FOCUS SUR L'ASSOCIATION "LE MOULIN DE LA LAURÈDE"

Le Moulin de la Laurède est un témoignage préservé et restauré de ces moulins d'antan où allaient jusqu'à l'après-guerre les paysans avec le blé ou d'autres céréales qu'ils avaient semés et récoltés pour en faire cette farine qui fut longtemps à la base de la nourriture principale de nos contrées.

Niché dans un écrin de verdure en pleine forêt et accessible uniquement à pied, il a été sauvé par l'association créée en juin 1998. Celle-ci a œuvré pour que le moulin devienne un lieu public et la propriété de la Commune de Burret.

Tous les étés, entre mi-juillet et fin août les visiteurs sont accueillis les après-midis de 14h30 à 18h du mercredi au dimanche pour des démonstrations de fonctionnement. Lors de la Rando-Musique (le 23 juin en 2019 au départ de Bénac ; en 2018 ce fut Serres/Arget), les visiteurs et randonneurs reçoivent un sachet de farine, moulue devant eux. Des visites de groupes peuvent se faire sur rendez-vous entre le 1er avril et le 31 octobre.

Pour des travaux délicats (mécanique...) il est fait appel à des artisans spécialisés, sinon ce sont les bénévoles de l'association qui réalisent les travaux d'entretien sur le Moulin et sur le réseau pédestre. L'été, l'association accueille des jeunes, scouts ou autres, locaux, de France ou de Belgique, qui campent à proximité, pour donner un coup de main aux bénévoles, avant de partager un repas intergénérationnel offert par l'association.

L'association a des adhérents dans toutes les communes de la Bargaillère, y compris à Serres. Si vous êtes intéressés par la nature, la sauvegarde du patrimoine local, les activités associatives ou intergénérationnelles, n'hésitez pas à rejoindre l'association. Vous aussi devenez acteur de la préservation du patrimoine historique et culturel de notre belle vallée !

Pour tout contact ou renseignements : Colette et Jean-Paul Denier, 05 61 73 13 85 / 06 86 30 62 42.



LA SAISON ESTIVALE APPROCHE...PENSEZ-Y !

CONNAISSEZ-VOUS L'OPÉRATION "TRANQUILLITÉ VACANCES" ?

C'est un dispositif permettant de solliciter gratuitement la surveillance de son domicile par les services de police ou de gendarmerie lors de départ en vacances. Pour en bénéficier il s'agit de se signaler aux services compétents via un formulaire téléchargeable sur notre site internet ou disponible à la mairie, l'identité, adresse, la période d'absence,

la personne à prévenir en cas de problème et autres renseignements utiles. Les vacanciers doivent ensuite transmettre le formulaire complété et signé au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche de leur domicile. Il doit être déposé au moins 48 heures avant le départ en vacances.

INCIVILITÉS

Les espaces propreté ne sont pas des déchetteries.

Vous pouvez y déposer seulement le verre et le papier. De même, les cartons doivent être déposés tous les mardis soir dans les sacs jaunes prévus à cet effet. Les sacs sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture. Nous faisons appel au civisme de chacun pour que Serres-sur-Arget conserve son cadre de vie agréable et convivial.

Pour rappel : selon l'article R. 633-6 du Code pénal le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, est depuis 2015 passible d'une contravention de 3^e classe (450 euros maximum).

Référents : Mr Garnier, Mr Torrès

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous sommes passés à l'heure d'été, les lampadaires s'éteignent donc une heure plus tard, à savoir de 0h30 à 6h30. Ces horaires vous conviennent-ils ?

Référent : Mr Domanec

EMBELLISSEMENT

L'embellissement des lavoirs se poursuit cette année avec ceux de Cautirac, Darnac, La Mouline et Balança, dans le cadre de la convention que nous avons passée avec le Parc Naturel Régional (PNR) pour l'embellissement. Un livret de travail, illustré par Hélène Copin (PNR) est disponible à la mairie et téléchargeable sur notre site internet.

Il permet aux personnes intéressées de faire des propositions concrètes pour les lavoirs sus-cités. Le PNR revient le 12 Juillet faire le point sur les propositions avec les habitants.

Référentes : Mme Rivière, Mme Portet

VITRINES

Vous êtes artisane, artisan, productrice producteur ou commerçant commerçant ?

Vous êtes basés à Serres-sur-Arget ?

La commune met à votre disposition des vitrines pour présenter votre activité et vous faire connaître.

Comment procéder ?

Apportez à la Mairie aux heures d'ouverture des échantillons de vos produits et plusieurs prospectus indiquant visiblement vos coordonnées et votre activité.

Vos prospectus seront également distribués dans les gîtes communaux.

Référentes : Mme Bouzonville-Haumont, Mme Rivière

CADASTRE SOLAIRE

Message du Syndicat de l'énergie (SDE09) :

Avec plus de 1950 heures d'ensoleillement moyen chaque année, le territoire ariégeois a l'ambition de devenir un territoire exemplaire en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le réchauffement climatique.

Cette ambition passe, entre autres, par le développement du solaire.

Afin de permettre la mobilisation des acteurs publics du territoire, mais aussi des citoyens, le **Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège** et le **Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises** ont souhaité mettre en place un outil à la disposition de tous pour connaître le potentiel solaire de sa toiture. Il s'agit d'un cadastre solaire pour permettre à chaque habitant d'évaluer gratuitement la capacité de la toiture de sa maison, son immeuble, son bâtiment, etc. à produire de l'Énergie.

IN SUN WE TRUST, start up française a été retenue comme prestataire pour élaborer cet outil.

<https://ariege.insunwetrust.solar/>

ETAT CIVIL 2018

Naissances :

JOSSE Karen, Jessica née le 26/01/18
AMORIN Clément, Valentin, Yves né le 05/06/18
POL MARTINS Manon née le 11/06/18
HEBERT DE CASTRO Loan, Mathis, Christophe né le 29/10/18

Mariages :

Damien CASSE et Marine POL le 18/08/18
Nicolas PEYRE et Delphine NIVALLE le 20/10/18

Décès :

PLATBROOD Jean-Luc le 22/02/18
FLOURENS Gabrielle, Françoise le 11/03/18
DEMELLE Janine, Colette, Marie, Thérèse le 31/03/18
SATICQ Marie Jeanne, Françoise, Gracieuse le 09/05/18
CARALP veuve BOY Marie-Louise, Albine le 01/07/18
BARTHEZ née DEJEAN Marguerite le 03/09/18
PONTIER Patrick, Michel le 19/10/18
GUILLEMOT veuve PETRIGNY Marie, Thérèse, Jeanne, Martine le 23/04/18

LIENS UTILES ET PARTENAIRES

Communauté d'agglomération de Foix Varilhes :

<http://www.agglo-foix-varilhes.fr/>

Conseil départemental de l'Ariège :

<http://www.ariège.fr/>

Syndicat Départemental de l'énergie :

<http://sde09.fr/>

Parc Naturel Régional :

<http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse
Information Prévention (PAAJIP) :

<https://www.paajip.com/>

ELECTIONS EUROPÉENNES

Le 26 mai prochain, les citoyens sont appelés à élire leurs représentants au parlement européen. Le scrutin ne durera qu'un jour.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. S'en suivra le dépouillement.

La liste électorale, essentiellement les inscriptions et radiations, a été validée par la commission ad hoc le vendredi 3 mai 2019.

Dans une commune de moins de 1000 habitants, il est possible de **voter avec sa seule carte électorale** sinon une carte d'identité ou un passeport peuvent servir.

Pour que le bulletin de vote que vous avez choisi soit valable, vous ne devez y apporter aucune modification sinon le vote sera considéré comme nul.

Désormais, le vote blanc n'est plus considéré comme un vote nul. Sont ainsi comptés à part, comme bulletins blancs, les bulletins vierges de couleur blanche ainsi que les enveloppes vides. Ces bulletins ne sont pas pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.

La campagne électorale sera ouverte le lundi 13 mai 2019 à zéro heure et s'achèvera le samedi 25 mai 2019 à minuit.

Les cartes d'électeurs sont en cours de distribution. Si vous ne l'avez pas reçue, passez la retirer à la Mairie.

**Nous vous donnons rendez-vous en juin dans vos hameaux
pour une discussion de proximité avec vos élus ! Planning à venir.**